



INSTITUT MEDICO-EDUCATIF

Chemin de la Drivonne - 69690 BESSENAY

téléphone "La Cerisaie" : 04 74 72 88 00

fax : 04 74 72 88 01

e-mail : lacerisaie@adsea69.fr

LE RÉFÉRENT

À LA CERISAIE

RÔLE, MISSIONS,

DOMAINES D'INTERVENTION

LIMITES DE COMPÉTENCES

Depuis de longues années, cette notion traverse tous les grands textes et lois cadres qui balisent notre travail et notre secteur d'activités. En germe dans les Annexes XXIV (dans le prolongement du concept de "Projet individualisé"), son existence est réaffirmée au long de la loi du 2.01.2002, dite "de rénovation sociale". Il nous a donc paru important de mettre sur le papier, à destination des familles, quelques réflexions autour de cette notion et autour de la façon dont nous concevons son rôle dans l'établissement.

Définitions introductives (dict.) : "Réfèrent" = élément extérieur à quoi quelque chose peut être rapporté, se rapproche de la notion de référence, c.a.d. l'action de renvoyer ou de se rapporter à une autorité. Travailleur social qui exerce le suivi éducatif et l'accompagnement d'un jeune et de sa famille en collaboration avec d'autres partenaires sociaux et les structures sollicitées pour la prise en charge du jeune. Il peut jouer le rôle de coordinateur et d'agent de liaison au sein d'une équipe.

La référence fait appel à des notions psychosociales ("celui auquel se réfèrent les bénéficiaires ou les autres éducateurs, voire les familles")

1) On distingue généralement dans les attributions du réfèrent de groupe quelques **grands axes d'intervention**, dont on verra en fait toute la variété et la diversité :

- **Supervision** de la vie quotidienne du résidant
- **Rédaction** des rapports de comportement, des synthèses et autres écrits destinés aux diverses administrations (prolongations de prise en charge, par exemple). Le réfèrent assure les écrits relatifs au jeune.
- **Relations avec l'extérieur** : par exemple, le réfèrent accompagne le jeune dans la liaison avec les différentes instances administratives (MDPH, Juges des tutelles, etc.). Il participe à toutes les réunions mises en place avec les différents acteurs qui ont contribué à l'évolution du jeune (liaison avec les établissements en amont et en aval du placement, par exemple)
- **Liaison avec les familles**, en collaboration avec les psys et/ou l'assistante sociale.

2) Dissipons donc dès l'origine **quelques malentendus éventuels**, tant pour les familles que pour les différents professionnels qui concourent à la prise en charge :

- **Le réfèrent n'est pas celui de la famille, mais celui du jeune.** Il représente pour le jeune la personne vers qui se tourner en cas de besoin, tout en sachant que la richesse de la prise en charge de nos jeunes ne peut se concevoir que dans la multiplicité des interrelations, et non comme conséquence d'une dualité "enfant – réfèrent".

- S'il permet, dans l'imaginaire des interlocuteurs extérieurs, de personnaliser (mettre un visage sur...) l'institution, **le référent n'a pas mission de recevoir l'animosité et l'agressivité** qui se manifestent parfois dans les rapports famille – institution. Pour que la mission du référent ait du sens, le rapport référent – institution ne peut s'inscrire exclusivement dans un tête-à-tête ou un face-à-face, dans un huis-clos invivable : le référent n'est pas – et ne doit pas être – le seul interlocuteur de la famille.
- Même s'il peut être l'interlocuteur privilégié de leur enfant, le référent n'est pas disponible en permanence. Dans l'accompagnement éducatif, nous nous inscrivons dans la durée et ne sommes pas dans l'urgence. En son absence, la transition peut être assurée par d'autres membres de l'équipe : nous entendons donc nous inscrire dans un double mouvement : du référent vers les équipes, des équipes vers le référent.
- **La référence n'est pas une "référence affective"** : on ne choisit pas d'être référent parce que l'on a des affinités particulières avec tel ou tel jeune. Dans cet accompagnement spécifique, étayé par l'idée du besoin et de l'intérêt de l'enfant, c'est avant tout l'aspect du professionnalisme et de la technicité qui doit prédominer. Pour cette raison, à la Cerisaie, les référents ne sont pas auto-proclamés ou cooptés, mais **nommés** par l'équipe des cadres de direction, tant fonctionnels que hiérarchiques.

3) Les "risques" de la référence

- "Nommer", "désigner un référent", c'est éviter de tomber dans les travers bien connus souvent évoqués quand cette notion est à l'étude :
 - Danger d'appropriation du jeune par "son" référent.
 - Danger de désappropriation par le reste de l'équipe, qui, pour toute demande du jeune, renvoie sur le référent ("Va voir ton référent" ; "Attends que ton référent soit là"...)
 - Danger de désinvestissement
 - Danger d'envahissement, crainte de devoir assumer certaines projections des différents partenaires, d'assurer "tout le temps" "tout le travail" sans relais et soutien.
 - Etc.

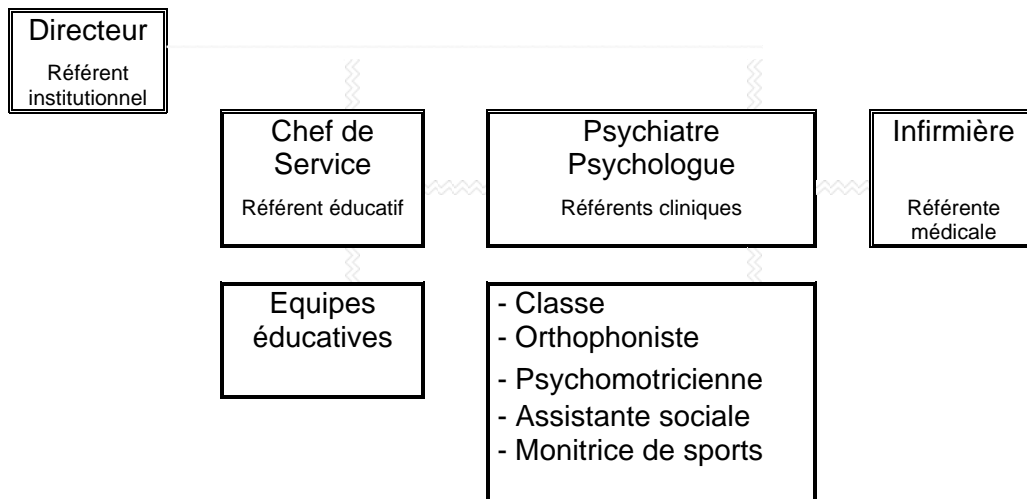
4) Quelles sont plus précisément ses fonctions :

- **Recueillir / Rassembler / transmettre** : le référent est le premier dépositaire de l'histoire du jeune. Il aura ainsi le souci de recueillir les informations, de rassembler les éléments permettant d'élaborer autour du jeune une prise en charge cohérente. Il élabore d'une certaine façon une synthèse des différents regards portés sur l'enfant. Il est en quelque sorte le dépositaire d'une mémoire.
- Il lui appartient de faire en sorte que se perdent le moins possible d'éléments d'histoire du résidant : collecter, mettre en forme, raconter... Face à des enfants démunis devant une histoire qui les fonde et les angoisse, le référent met en œuvre les notions de continuité et de permanence de l'existence de quelqu'un, d'autant plus nécessaire que certains de nos jeunes ne perçoivent pas l'unité de leur corps et ont des difficultés à se projeter dans le temps.
- Il doit être en interconnexion avec les différents professionnels, en particulier avec les cliniciens (psychologue, psychiatre). Il est nécessaire en effet de souligner ici l'importance du travail de réflexion clinique dans l'élaboration des projets d'accompagnement. Il doit avoir le souci que tous les éducateurs soient interlocuteurs auprès des familles.

5) Les autres niveaux de références :

· **Les référents institutionnels**

- Eu égard à leurs compétences, missions et fonctions, on peut distinguer des références évidentes : le directeur est le référent institutionnel global, les psys les référents cliniques, le chef de service le référent sur le plan éducatif, l'infirmière la référente sur le plan médical, etc. On pourrait ainsi reproduire, parallèlement à l'organigramme hiérarchique de l'établissement un **organigramme fonctionnel** qui pourrait se décliner ainsi :



· **les référents de projets**

- Leur mission est d'interpeller les différents intervenants, collègues, par rapport à la participation des jeunes dans certains ateliers et certaines activités.
- Certains peuvent être des référents "à terme", dont la mission peut être circonscrite dans le temps (on parle par exemple de projets à court, moyens ou long terme).
- Certains semblent mieux placés que d'autres pour porter tel projet et le faire aboutir : en ce sens, il n'est pas incohérent de penser qu'il peut y avoir des référents de projets différents de ceux des référents de groupe.
Dans la dynamique institutionnelle actuelle, précisons que plusieurs missions se recouvrent : pour l'instant, le référent de groupe est aussi référent de projet.

6) Pour conclure : à l'issue de la réflexion de l'équipe disciplinaire qui a contribué à l'élaboration de ce document, il nous paraît important de poser les conclusions suivantes :

- Dans l'absolu, la référence idéale serait celle issue d'une gestion collégiale
- La multiplicité des niveaux de référence permet de faire jouer un nécessaire effet de tiers, qui évite que l'échange à deux ne se mue en face-à-face.
- Le référent "Cerisaie" est issu d'une désignation. Il est pour l'instant unique. Nous n'avons finalement pas fait le choix d'une référence bicéphale, le reste de l'équipe éducative assurant pour nous ce rôle de tiers si nécessaire dans le recul et la prise de distance.

Mise à jour le : 25.03.2010